

## **SOLIMA dans l'Aisne :**

### **Concertations territoriales pour le développement des musiques actuelles**

**Les musiques actuelles recouvrent un ensemble très large d'esthétiques et de pratiques,** allant du jazz aux musiques traditionnelles ou du monde, de la chanson au rock, à l'électro, au reggae, à la pop... Elles sont présentes dans l'Aisne depuis les années 70, avec les Caves à musique et quelques activistes passionnés qui ont longtemps été précurseur et ont fait rayonner le rock et des musiques amplifiées sur le territoire.

**Aujourd'hui, l'Aisne compte quelques structures dédiées aux musiques actuelles,** à Château-Thierry, à Saint-Quentin, à Tergnier... et de nombreux événements et festivals qui contribuent à l'animation du territoire et au développement de ces pratiques musicales.

**Afin de penser leur développement à l'échelle du département,** quatre structures s'associent : la [Manufacture](#) , la [Biscuiterie](#), les [Caves à Musique de Tergnier](#) et le [Festival Pic'Arts](#), avec l'appui de Haute Fidélité et de la [FEDELIMA](#). Elles proposent d'engager une démarche de concertation réunissant le plus largement possible les personnes intéressées pour porter un regard croisé sur les besoins du territoire, dessiner ensemble les pistes de développement, et construire des projets, des actions, et des coopérations nouvelles.

### **Une concertation territoriale de type SOLIMA**

**Cette démarche s'inspire des processus SOLIMA** (Schéma d'orientation pour le développement des musiques actuelles) qui ont vu le jour depuis plus de dix ans en France sur différents territoires.

Comme le définit [l'arrêté ministériel de 2017](#), « *Le SOLIMA est une méthode de travail qui associe de manière non hiérarchisée des acteurs des musiques actuelles (initiatives associatives, publiques, personnelles ou commerciales inscrites sur un territoire, les organisations professionnelles...), des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, agglomérations, départements, Régions, Pays, etc.) et l'Etat, afin de réfléchir ensemble à la définition d'actions communes d'intérêt général et de politiques publiques en faveur des musiques actuelles sur un territoire donné.* »

« Le SOLIMA répond au double enjeu de garantir :

1. *La création, la diversité des oeuvres et des initiatives dans le respect des droits culturels ;*
2. *Un développement territorial cohérent et équitable.*

*Les différentes expériences de concertations SOLIMA confirment l'intérêt de ces démarches en ce qu'elles permettent potentiellement de :*

- *Favoriser l'interconnaissance entre les acteur.rice.s d'un même territoire (collectivités et Etat, acteurs privés non lucratifs et lucratifs...), et le dépassement des a priori ;*
- *Poser et de réfléchir collectivement les sujets, de confronter les points de vue et d'améliorer la connaissance collective des enjeux;*
- *Dégager des chantiers, des travaux et des pistes d'actions, de contribuer à mettre en œuvre des outils de réflexion préalables à la décision politique.* »

## Une approche par bassins

Il s'agit de s'adapter à chaque territoire, en prenant en compte les contextes, l'histoire, les dynamiques existantes et la diversité des types d'acteurs.trices et des acteurs publics qui participent ou qui pourraient participer du développement des musiques actuelles.

Plusieurs objectifs peuvent être entendus et mis en perspectives dans la démarche de concertation :

- Mieux connaître et mieux comprendre le territoire, ses activités, ses initiatives en portant attention aux structures qui interviennent dans ce champ, et aux acteurs influents en proximité (Paris, Reims...). Le regard doit être porté sur l'ensemble des activités concernées par les musiques actuelles (création, production, diffusion, pratiques en amateur, l'enseignement, actions éducatives... dans le spectacle vivant et enregistré, les médias...) et les champs connexes (dans un premier temps, les structures socioculturelle, d'éducation populaire, MJC, Foyer ruraux...);
- Mettre en dialogue les acteurs.trices entre eux.elles ainsi qu'avec représentants de l'action publique territoriale et d'Etat pour penser leurs développements, les priorités du territoire et les coopérations à construire ;
- Consolider les moyens dédiés aux musiques actuelles, afin de répondre aux besoins des acteur.rice.s et des habitant.es, dans la perspective d'un projet territorial de développement des musiques actuelles, porté en coopération par plusieurs structures.

Aussi, trois « pôles » sont identifiés pour initier les concertations qui trouveront progressivement leurs périmètres : Sud (Château-Thierry), Nord (Saint-Quentin), Centre (Laon).

## Les objectifs et déroulement des concertations en 2022-2023

Les concertations territoriales ont pour objectifs :

- de formaliser des états des lieux et diagnostics des activités liées aux musiques actuelles dans l'Aisne,
- d'identifier les enjeux et axes prioritaires de développement, afin de concevoir des propositions d'actions, de modes de structuration ou de politiques publiques correspondants.

L'essentiel se réalise au travers des rencontres sur les territoires, invitant un spectre large de personnes (structures, collectivités, artistes...) à contribuer aux constats, aux analyses et à construire des propositions.

Ces travaux se dérouleront **de l'été 2022 au printemps 2023** en rassemblant des structures, collectivités et personnalités soucieuses de participer à ces travaux.

L'ensemble de la démarche est coordonné par les quatre structures à l'initiative (la [Biscuiterie](#), [Manufacture](#), [Caves à Musiques de Tergnier](#) et [Festival Pic'Art](#)), associées au Pôle Haute-Fidélité (Pôle régional des Musiques Actuelles des Hauts-de-France) et à la [FEDELIMA](#) (Fédération nationale des lieux de musiques actuelles), avec l'appui et l'animation de Sébastien Cornu.

**Contacts et comptes-rendus :**

→ Animateur : Sébastien Cornu - [scornu71@gmail.com](mailto:scornu71@gmail.com)

→ [Compte-rendus des travaux](#)

→ [Cartographie des musiques actuelles dans l'Aisne](#)

*Projet soutenu par la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et le Centre National de la Musique dans le cadre du Contrat de Filière Musiques Actuelles des Hauts-de-France*